



Communiqué à la suite du meurtre d'un agent des Finances publiques dans le cadre de son travail

SOLIDAIRES Douanes déplore et condamne l'horrible drame survenu le lundi 21 novembre et apporte son plein soutien aux proches des victimes. Dans le cadre de ses fonctions, un agent de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a été assassiné après séquestration.

Nous avons une pensée pour sa collègue l'accompagnant dans ce contrôle fiscal, elle aussi séquestrée, qui sera marquée à vie par cette épreuve.

La tragédie de ce jour, ces vies brisées, nous rappellent la dureté de l'exercice des missions exercées par les personnels. Au travail, tant d'agents publics sont exposés à la précarité, aux conséquences de la brutalité du système économique, à la détestation des autorités du service public. Parce que ces personnels sont en charge de l'application de la Loi, ou parce qu'ils incarnent une certaine idée de la République.

Aucune personne ayant à cœur de servir la Collectivité par son activité ne devrait tomber sous les coups de l'adversité. Que l'on soit contrôleuse du Travail, infirmière, professeur, policier, conseillère Pôle Emploi ou inspecteur des Finances publiques.

Personne ne devrait perdre sa vie dans l'exercice de son travail, que l'on soit ouvrier du bâtiment ou magistrat.

En Douanes, encore récemment, le « passage de vive force » par un véhicule a failli ôter la vie d'une agente, stagiaire. C'était à Melun-Sénart, dans la soirée du samedi 29 octobre.

Ces drames, peuvent affecter diverses professions. Et l'exposition des personnels à la dangerosité du métier est amplifiée par l'austérité et les politiques de sous-investissement au regard des besoins : sous-effectif assumé, formation sous-dotée...

Les services sont au bord de la rupture, et ne tiennent que par le dévouement des personnels. Mais l'usure est là, du fait de rémunérations peu attractives et de l'absence de reconnaissance au regard des risques réels.

La teneur du débat en cours sur les retraites est un indicateur du décalage entre, d'une part l'opinion éthérée de décideurs, et d'autre part la vie réelle et les attentes des travailleuses et travailleurs de ce pays.

Travailler peut meurtrir. Travailler peut tuer. Travailler dans de telles conditions davantage encore. Ce n'est pas une fatalité. L'exposition des personnels à des risques pour la santé appelle en responsabilité une double réponse : un renforcement massif des moyens (effectifs, formation) pour les diminuer au maximum, et une juste reconnaissance quand ils ne peuvent être supprimés (abondamment indemnitaire, réduction du temps de travail, départ anticipé en retraite pour services actifs).

Ce n'est qu'à cette aune que l'État employeur donnera des gages de réelle considération vis-à-vis des personnels et des usagers.

Paris, le mardi 22 novembre 2022

